



Communiqué
14 mars 2011

Solidarité Japon

La Fondation de France exprime sa compassion et sa solidarité envers les victimes du séisme et ouvre un fonds dédié pour venir en aide aux populations les plus vulnérables

Vendredi 11 mars 2011, un puissant séisme de magnitude 8,9 suivi d'un tsunami ont frappé le Japon, faisant de nombreux morts et disparus, et d'énormes dégâts matériels. Devant l'ampleur de la catastrophe, la Fondation de France exprime sa compassion envers le peuple japonais, et ouvre un fonds dédié pour permettre aux Français et aux résidents japonais en France d'exprimer leur solidarité avec les populations les plus affectées.

Les sommes collectées via « Solidarité Japon » seront redistribuées aux associations japonaises qui viendront en aide aux sinistrés les plus fragilisés par la catastrophe, une fois les secours immédiats assurés. Les projets seront étudiés par le Comité d'experts de la Fondation de France.

La Fondation de France rappelle à cette occasion qu'elle abrite depuis 1974 la « Fondation pour l'étude de la langue et de la civilisation Japonaises », créée par la Fondation du Japon (Kokusai Koryu Kikin).

Comment faire un don ?

> par chèque bancaire libellé à l'ordre de :

Fondation de France – Solidarité Japon

BP 22

75008 Paris

➤ en ligne : www.fondationdefrance.org (don sécurisé)

Acteur majeur de la collecte de dons en faveur des rescapés, tant à l'international (Haïti en 2010, Tsunami en Asie du Sud Est fin 2004) qu'en France (tempêtes Xynthia en 2010 et Klaus en 2009), la Fondation de France a démontré son expertise et sa compétence pour répondre au plus près des besoins des personnes sinistrées les plus vulnérables.

La Fondation de France assure la traçabilité des fonds collectés et informe de l'avancement des projets soutenus sur son site internet www.fondationdefrance.org

Contacts presse :

Niki Vouzas, niki.vouzas@fdf.org, tél. 01 44 21 87 05
Charlotte de Lattre, charlotte.delattre@fdf.org, tél. 01 44 21 87 47